



Département de la Vendée
 Arrondissement de la ROCHE SUR YON
 COMMUNE de MORTAGNE SUR SEVRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

06UR141



Séance du 16 NOVEMBRE 2006

Convocation du : 9 Novembre 2006
 Nombre de Conseillers en exercice : 29
 Conseillers présents : 22
 Conseillers votants : 25
 Délibérations transmises à la Préfecture de Vendée le 22 Novembre 2006
 Délibérations publiées en Mairie le 22 Novembre 2006

L'an deux mille six, le seize du mois de Novembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de Novembre sous la présidence de Monsieur Alain PAUVERT, Maire.

Etaient présents : Alain PAUVERT, Jacqueline BELLAUD, Gérard DURAND, Laurence ROMPION, Dominique RIPAUD, Jean PEAUD, Alain BROCHOIRE, Danielle BARRE, Jean-Claude CHALLET, Christine PAGEARD, Jean REIS, Robert FROGE, Maryse BRIAULT, Evelyne ANNEREAU, Michel LEROUX, Nathalie LACOUR-LEMIERE, Isabelle DROUET, Jean-Noël MARTINEAU, Marie-Jeanne RICHARD, Guy BLOUIN, Dominique LECHAT, Didier GILARDEAU

Absents excusés :
 Bernadette VALVERDE
 Anne-Marie MENANTEAU qui a donné procuration à Evelyne ANNEREAU
 Michel MENANTEAU qui a donné procuration à Alain BROCHOIRE
 Claude GIRARDEAU qui a donné procuration à Guy BLOUIN

Absents :
 Jacqueline LIGNEAU
 Marie-Paule BOUYER
 Jacques GUERRY

Secrétaire de Séance : Jacqueline BELLAUD

OBJET : DENOMINATION DES VOIES DU LOTISSEMENT DE LA CADIOLIERE

Afin de procéder à la commercialisation du lotissement de la Cadiolière à Saint Hilaire, il convient de dénommer les voies de ce lotissement, à savoir :

- la voie principale reliant le lotissement au Puynardon : **rue de la Cadiolière**
- les deux autres voies : **allée Robert Schuman** et **allée Jean Monnet**

VU l'avis favorable émis par la commission des travaux urbanisme en date du 26 octobre 2006 ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

☞ **DECIDE** de dénommer les voies du lotissement : rue de la Cadiolière, allée Robert Schuman et allée Jean Monnet.

☞ **CHARGE** Monsieur Le Maire de la transmission et de l'exécution de la présente délibération.



POUR EXTRAIT CONFORME
 LE MAIRE.
 Alain PAUVERT

